

Concessions des barrages : comment sortir du contentieux avec l'Europe ?

Présenté le 13 mai dernier, un nouveau rapport parlementaire identifie différentes solutions pour sortir du contentieux avec la Commission européenne, qui incite la France à mettre en concurrence la gestion des barrages.

Depuis plus de deux décennies, un différend oppose la France à la Commission européenne autour de l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des grands barrages hydroélectriques. Bruxelles réclame la mise en concurrence des concessions françaises, aujourd'hui largement dominées par EDF, qui gère la majorité des 340 grandes installations appartenant à l'État. La France, de son côté, défend ce quasi-monopole au nom de la sécurité, de la gestion de l'eau et

des infrastructures, notamment l'augmentation de leur puissance. Un rapport parlementaire présenté le 13 mai dernier propose des pistes pour sortir de l'impasse, après que deux procédures de précontentieux ont été engagées par Bruxelles en 2015 et 2019.

Révision de la directive

Après sept mois d'auditions, les parlementaires balayent à nouveau la possibilité d'une libéralisation du marché. « Nous sommes totalement unanimes



Marie-Noëlle Battistel (PS), députée de l'Isère et Philippe Bolo (Modem), député du Maine-et-Loire, sont les rapporteurs de la mission d'information.

la création d'un établissement public industriel et commercial ou la prolongation des concessions contre travaux. Deux solu-

« Ce régime n'est pas parfait mais c'est la solution la plus robuste », estime Marie-Noëlle Battistel. Cette dernière option permet-

Une vague de projets de microcentrales hydroélectriques

Depuis une dizaine d'années, les projets de construction de microcentrales hydroélectriques se multiplient, comme celle sur la Gère à Vienne, celle de Rioupéroux à Livet-et-Gavet ou celle du Rif Garcin à Ornon, pour le seul département de l'Isère. Ces petites installations

renouvellent d'anciens moulins ou de petits barrages déjà présents sur le territoire, permettant de réduire les coûts et de limiter l'impact environnemental. Si la réglementation sur la continuité écologique (débit d'eau, passes à

